



**CONCOURS DE RECRUTEMENT DIRECT  
DANS LE CORPS DES MAGISTRATS  
DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS  
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**

Au titre de 2022

\*\*\*\*\*

**Session des 7 et 8 septembre 2021**

Deuxième épreuve commune d'admissibilité : questions appelant une réponse courte

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Coefficient 1

Questions :

1. Le référé mesures utiles.
2. Les conclusions des parties.
3. Le préfet.
4. La responsabilité de l'Etat du fait des lois.

Attention :

- chaque question doit faire l'objet d'une réponse qui ne doit pas dépasser deux pages pleines ;
- commencer par la 3<sup>ème</sup> page de la copie ;
- ainsi l'ensemble des réponses tiendra au maximum sur une copie et deux intercalaires.